52. Séance du 23 juillet 1813

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Citer cette page

52. Séance du 23 juillet 1813, 1813/07/23

Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/5184

Registre (test)

Folio

- 49
- 50

Type de séanceOrdinaire
Présents

- Aguilar (d'), Melchior Louis
- Ayguesvives (d'), Félix
- Cambon (de), Alexandre
- Carney (de), Alphonse
- Dralet, François
- Jamme, Auguste [l'abbé]
- Lavedan (de), Jean-Baptiste
- Saint-Jean (l'abbé de)

ObjetLecture par M. de Lavedan de sa réponse à M. de Lamothe-Langon, futur récipiendaire
Noms propres citésLamothe-Langon (de), Léon

Présentation

Date1813/07/23
Mentions légalesFiche : Elsa Courant, CNRS – Sorbonne université ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
Editeur de la ficheElsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Contributeur(s)Courant, Elsa (éditeur scientifique)

Information générales

LangueFrançais
Notice créée par Maria Laura Cucciniello Notice créée le 12/06/2024 Dernière modification le 26/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/5184?context=pdf

et les explications qu'il a ajoutées d'après les vues de l'Académie.

Et que l'avis de la Commission est que rien ne doit plus empêcher l'exécution de la Délibération du 7 Janvier dernier par laquelle l'Académie a ordonné l'impression des mémoires.

L'Assemblée a unanimement adopté l'avis de la Commission de Censure.

Dupetit
Dayguenne

Séance ordinaire du 16 Janvier

MM. Dayguenne, Dupetit-Thouars, Delteil, Delteil fils, Lapeyrouse, Lalle fils aîné, Lalle fils jeune, Annry, Lalle fils jeune, Malavit, Dantigny, Jaminet, de Mr. Dessalles, Drulet, Dupetit

MM. le Président a dit que M. le Baron de Larochebrochard avait envoyé à l'Académie un mémoire intitulé Lettres sur l'agriculture et annoncé l'intention de M. Delteil de lire conformément au vœu manifesté par l'Académie dans sa séance du 7 de ce mois, quelques parties de l'ouvrage. Il a été décidé que le Secrétaire en tiendra le procès-verbal, et M. Delteil a été prié de lire les fragments de l'ouvrage de M. Dayguenne sur la végétation, après la lecture

de Délibération de M. le Baron de Larochebrochard, de M. Dantigny, de M. Drulet et de M. Jaminet, conformément à l'ordre du jour, l'Académie a nommé dans le sein de son Bureau et commission de M. Delteil, M. le Président a donné connaissance de la communication de Dessalles du Bureau de bienfaisance, et a été arrêté que le même en fera la lecture à une des séances particulières de l'Académie.

M. Nicot Lapeyrouse a employé la séance par la lecture d'une Dissertation sur la Botanique sur les fleurs que dont entière l'Académie. Cette Dissertation est terminée par la proposition de rendre à la Flore les noms primitifs de Flore à [illegible] et de substituer le nom de Lamarante.

L'Académie, après avoir entendu ce mémoire, a décidé que cette proposition a été délibérée qu'il sera conservé conformément au statut une assemblée générale pour s'occuper spécialement de cet objet.

Dayguenne

Séance Ordinaire du 23 Juillet 1813

MM. Lalle fils jeune
Drulet
de Larochebrochard
Dayguenne

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/5184?context=pdf